

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D024/2018

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril à 14 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la vice-présidence de Madame Martine VATINEL.

Date de convocation : 29 mars 2018

|                   |   |
|-------------------|---|
| Nombre de membres | <p>Étaient présents : Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL.</p> <p>Étaient absents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, Mme VANDERHOEVEN, M. ARNAUD</p> |
| En exercice : 21  |   |
| Présents : 14     |   |
| Votants : 15      |   |

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à M. DU MESNIL-ADELEE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

**Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation du montant des charges au 1<sup>er</sup> mai 2018**

Madame la Vice-Présidente propose la réévaluation, au 1<sup>er</sup> mai 2018, du montant des charges locatives de la résidence autonomie Serge DESSON.

Conformément à la délibération D021/2017 définissant le mode de calcul des charges de l'établissement, Madame la Vice-Présidente rappelle les montants des charges 2017 et soumet aux membres présents la revalorisation suivante :

| Montants 2017 | Montants 2018 |
|---------------|---------------|
| T1 : 34,74 €  | T1 : 36,42 €  |
| T2 : 47,33 €  | T2 : 49,62 €  |
| T3 : 60,32 €  | T3 : 63,24 €  |

⇒ Soit une augmentation de 4,85 %

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve la revalorisation du montant des charges telle que présentée ci-avant
  - ↳ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette réévaluation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.
- 

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180406-18D024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2018



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JC. ROUSSELIN", written over the printed name.